

LA MAIRIE DE JONQUIERES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JONQUIERES SEANCE DU 4 MAI 2017

18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES

- Date de convocation : 28/04/2017
- Date d'affichage : 28/04/2017

- Nombre de Membres :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 11

L'an deux mil dix-sept, le quatre mai, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, en séance extraordinaire, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient Présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire

Alain DENNEL, Bernard DUFOSSE, Ludivine SEBASTIEN, Adjoint.

Françoise CARLUY-MIOT, Yannick DANICOURT, Sylvie FABIEN, Marielle QUIDEÇON, Sophie REGNAULT, Conseillers Municipaux.

Etaient absent(es) excusé(es) : Chantal VANDENHOLE qui a donné pouvoir à Jean-Claude CHIREUX
Thierry MECIAR qui a donné pouvoir à Sylvie FABIEN

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaires Syvie FABIEN et Marielle QUIDEÇON.

OUVERTURE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Claude CHIREUX, Maire de Jonquières, après lecture, interroge le Conseil Municipal sur les **procès-verbaux du 5/04/2017 et du 18/04/2017**, aucune objection n'étant formulée, ceux-ci sont **adoptés** à l'unanimité.

1) PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LA GESTION DU BOIS DU MONT D'HUETTE REALISEE PAR JEAN-MARC PENEAU, EXPERT FORESTIER MISSIONNE PAR LA COMMUNE

Considérant la délibération prise lors du Conseil Municipal du 22/09/2016 missionnant Jean-Marc PENEAU, expert forestier, pour une étude sur la gestion du bois du Mont d'Huette,

Monsieur le Maire présente les 3 options possibles du programme de coupes et travaux ainsi que l'approche budgétaire correspondant à chacune de ces options.

Le Conseil Municipal demande qu'une réunion soit organisée avec l'expert forestier afin que celui-ci donne toutes les informations sur les 3 options possibles.

2) DELIBERATION N° 19 /2017 – MAINTIEN OU SUPPRESSION DU POSTE DU 3^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur le poste du 3^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, par vote à bulletin secret, **5 voix pour le maintien** et **6 voix contre le maintien** de Monsieur Bernard DUFOSSE au poste de 3^{ème} adjoint (9 voix des Membres présents + 2 pouvoirs). Par conséquent, le poste de 3^{ème} adjoint est vacant.

3) DELIBERATION N° 20 /2017 – MAINTIEN OU SUPPRESSION DU POSTE DU 4^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner sur le poste du 4^{ème} adjoint.

Le Conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, par vote à bulletin secret, **5 voix pour le maintien**, **3 voix contre le maintien**, **3 abstentions**, de Madame Ludivine SEBASTIEN au poste de 4^{ème} adjoint (9 voix des Membres présents + 2 pouvoirs). Par conséquent Madame Ludivine SEBASTIEN conserve son poste de 4^{ème} adjoint.

4) DELIBERATION N° 21 /2017 – ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT (3^{ème} adjoint)

Considérant les règles prévues à l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection d'un seul adjoint est faite au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

Candidat : Madame Sylvie FABIEN

Après dépouillement, Madame Sylvie FABIEN a obtenu, par vote à bulletin secret, **6 voix pour** et **5 voix contre** (9 voix des Membres présents + 2 pouvoirs).

Madame Sylvie FABIEN ayant obtenu la majorité absolue est **proclamée Troisième adjoint au maire** et percevra un taux d'indemnité de 8,25 %, suivant l'indice brut terminal de la fonction publique, à compter du 5 mai 2017.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant le PLUI, des réunions à l'ARCBA ont lieu régulièrement avec les différentes communes concernées, des réunions d'information et de concertation seront programmées avec les administrés dans chaque commune. Par ailleurs, le POS reste valable jusqu'en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

19/2017 - DELIBERATION N° 19 /2017 – MAINTIEN OU SUPPRESSION DU POSTE DU 3ème ADJOINT

20/2017 - DELIBERATION N°20/2017 - MAINTIEN OU SUPPRESSION DU POSTE DU 4^{ème} ADJOINT

21/2017 - DELIBERATION N°21/2017 – ELECTION D’UN NOUVEL ADJOINT (3ème adjoint)

Le Maire,

Jean-Claude CHIREUX